

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 129/2022

A la société **BEST BUILDING COMPANY**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction d'un Débarcadère intégré et ses dépendants au Port de Pêché de KINKOLE, conclu avec Le Ministère de Pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante, quarante-trois centimes (USD 2.284.460,43) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 20/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Po Bafinda



Directeur Général

Musalewa